

## AVIS

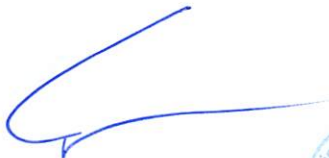
Conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'arrêt N° EAU/AUT/23/0595 du 18 août 2025 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité**, autorise le SICONA-Centre, la création d'une zone humide au lieu-dit « Dirwiss » en zone de protection des eaux souterraines à Hagen.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

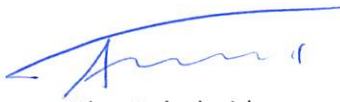
Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Alex Folscheid  
Secrétaire communal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du ..... 3 SEP. 2025

Steinfort, le ..... 3 SEP. 2025

Le bourgmestre



Le secrétaire communal